



Réf. Farde e-Assemblées : 2368499

N° OJ : 57

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/11/2020**Objet : Asbl "Center for Networking Alliance".- Subside de 10.000,00 EUR.**

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Considérant :

Que l'ASBL "Center for Networking Alliance" (CNA) souhaite organiser le 23 octobre 2020 une conférence de presse de 24h sur l'ensemble des continents à la veille du Climate Action Day ;

Que durant la partie belge de cette conférence de presse dont le nom de l'événement est « Bruxelles, Capitale mondiale de l'Action et de l'Innovation en faveur du Climat », seront diffusés des reportages sur les projets innovants de la Ville de Bruxelles ;

Que les projets retenus sont, entre autres, « Kiosque à Graine » (utilisation d'un triporteur plutôt qu'une grainothèque statique), « Cyclo » (laboratoire qui développe des projets tels que les Vélo Box), « Parckfarm » (projet Laboressource), « La Zinne » (monnaie locale pour favoriser le commerce local), « le potager Alhambra » (un des premiers potagers urbains), « Autour de Marguerite » (initiative de jardin, potager, verger), ... ;

Que ces reportages resteront accessibles sur la plateforme de la World Press Clubs Alliance for Climate jusqu'à fin 2021 ;

Étant donné la demande de soutien financier adressée à la Ville par le CNA pour couvrir le travail d'identification et de sélection des projets innovants de la Ville de Bruxelles, de réalisation de mini-reportages en extérieur (capsule audiovisuelle), de leur montage, de leur diffusion le 23 octobre à une audience mondiale sur la plateforme de la World Press Clubs Alliance for Climate et de leur archivage sur cette plateforme jusqu'à fin 2021

Étant donné que cet événement répond tant à des objectifs environnementaux qu'économiques, sociaux et éducatifs ;

Qu'à ce titre, il est proposé d'octroyer à l'ASBL "Center for Networking Alliance" un subside forfaitaire de 10.000,00 EUR ;

Attendu que la dépense peut être imputée sur l'article 87906/33202 (Environnement – Subsidés aux organismes au service des ménages) du budget ordinaire 2020 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Le principe d'octroyer un subside de 10.000,00 EUR à l'ASBL "Center for Networking Alliance" pour l'organisation de « Bruxelles, Capitale mondiale de l'Action et de l'Innovation en faveur du Climat » est approuvé.

Article 2 : La dépense y relative de 10.000,00 EUR à supporter par la trésorerie, est approuvée.

Article 3 : Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :

